

COMMUNE DE PERON (AIN)

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 05 décembre 2023

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS COMMUNAUX

L'An deux mil vingt-trois le cinq du mois de décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Péron étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Dominique BLANC, Maire.

Nbre en exercice : 20

Nbre présents : 17

Nbre votants : 19

Etaient présents :

Mme Blanc Dominique, Maire, Présidente de séance,

Mme Rossas Amandine, M. Pons Alexandre, adjoints

M. Blanc Jérémy, Conseiller Municipal délégué,

Mmes Budun Sevda, Fournier Céline, De Jesus Catherine, Fol Christine, Golay-Ramel Martine,

Hugon Denise, Quinio Marie-Madeleine, Rey Novoa Dolorès, Conseillères Municipales

MM. Barrière-Constantin Luc, Brunet Julien, Gigi Dominique, Girod Claude, Martinod Guillaume,
Conseillers Municipaux

Etaient absents excusés

Mme Delachat Elodie, Conseillère Municipale, a donné une procuration à Mme Blanc Dominique, Maire

M. Visconti Régis, Adjoint, a donné une procuration à M. Martinod Guillaume, Conseiller Municipal

M. Felix-Fiardet Bastien, Conseiller Municipal

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter.

Madame le Maire indique qu'en raison de la radiation des cadres, du départ pour mutation, fin de contrat et du changement des horaires de travail des agents, il convient :

- De supprimer un poste de directeur du service technique dans le cadre d'emploi des techniciens territoriaux sur le grade de technicien territorial à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2024.
- De supprimer un poste d'entretien des bâtiments, de la voirie, et espaces verts, dans le cadre d'emploi des adjoints techniques sur le grade d'adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2024.

- De supprimer un poste d'accueil du public, état civil, administrés, secrétariat technique dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs sur le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet d'une durée de 28h00 à compter du 1^{er} janvier 2024.
- De supprimer un poste d'agent des écoles maternelles dans le cadre d'emploi des agents spécialisés des Écoles Maternelles sur le grade d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles à temps non complet d'une durée de 21h25 à compter du 1^{er} janvier 2024.
- De créer un poste d'accueil du public, secrétariat du service technique, administrés, dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs sur le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet d'une durée de 32h30 à compter du 1^{er} janvier 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré,

ACCEPTE la proposition de Madame le Maire,

FIXE le nouveau tableau des emplois permanents de la commune de la manière suivante :

EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET				
Emplois	Cadre d'emplois	Grades	Nombre de poste	Temps de travail
Secrétariat général, secrétariat du SIVOS, communication, ressources humaines, élections	Attachés Territoriaux	Attaché	1	35 H
Finances Inventaire du patrimoine	Rédacteurs	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1	35 H
Accueil du public, urbanisme, contentieux, locations, associations	Adjoints administratifs	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	35 H
Entretien des bâtiments, école	Adjoints Techniques	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	35 H
		Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	35 H
		Adjoint technique	1	35 H
Maintenance des bâtiments	Adjoints techniques	Adjoint technique	1	35 H
Entretien des bâtiments, de la voirie et espaces verts	Adjoints techniques	Adjoint technique	1	35 H
		Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	35 H
		Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	35 H
EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET				
Finances gestion des recettes, marchés publics, gestion budgétaire du SIVOS et CCAS, assurances et archives	Adjoints administratifs	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	28 H 00
Accueil du public, secrétariat techniques, administrés,		Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	32 H 30

Emplois	Cadre d'emplois	Grades	ID : 001-210102885-20231205-20231251 TABEMP-DE	de poste	de travail
Entretien des bâtiments, école, restaurant scolaire et portage des repas	Adjoints Techniques	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	27 H 22	
		Adjoint technique	1	10 H 10	
		Adjoint technique	1	10 H 33	
		Adjoint technique	1	20 H 21	
		Adjoint technique	1	21 H 07	
		Adjoint technique	1	31 H 18	
		Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	27 H 38	
		Adjoint technique	1	06 H 15	
		Adjoint technique	2	06 H 47	
		Adjoint technique	1	27 H 18	
Gardien de gymnase	Adjoints Techniques	Adjoint technique	1	16 H 00	
Agent des écoles maternelles	Agents spécialisés des Ecoles Maternelles	Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	1	29 H 50	
		Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	1	24 H 15	
		Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	2	11 H 43	
	Adjoints d'animation	Adjoint d'animation	1	21 H 07	

INVITE le Maire à prendre les dispositions relatives aux modifications à intervenir concernant le personnel communal.

AUTORISE le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire



A handwritten signature in black ink, appearing to read "B. Lavey".